
Pensez au dossier PAC

Question :

La période de déclaration est-elle ouverte ?

Réponse :

Oui, elle a débuté cette semaine. Vous pouvez dès à présent effectuer votre déclaration via telepac.

Question :

Et si je n'ai pas reçu de dossier papier, dois-je attendre ?

Réponse :

Bien-sûr que non ! Au contraire, vous avez tout intérêt à télédéclarer dès maintenant. Cette façon de faire vous permet d'avoir totalement la main sur votre déclaration et notamment sur la précision du dessin de votre Registre Parcellaire Graphique, élément essentiel lors de votre déclaration 2014.

Question :

Comment puis-je télédéclarer ?

Réponse :

Plusieurs possibilités vous sont offertes. Vous pouvez faire votre déclaration directement chez vous avec votre ordinateur. Vous pouvez également vous rendre à la DDT en prenant rendez-vous. Vous avez aussi la possibilité de faire votre déclaration à la Chambre d'agriculture.

Question :

Quelle plus-value m'apporte la Chambre d'agriculture ?

Réponse :

En venant à la Chambre d'agriculture, vous bénéficiez d'une prestation personnalisée. Un spécialiste PAC vous accueille individuellement pour faire votre déclaration en toute sécurité. Alors, n'hésitez plus, contactez votre bureau de Chambre d'agriculture le plus proche de chez vous.

Olivier PASSELANDE – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80 ☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15
☎ Mirebeau 05.49.50.44.29 ☎ Vivonne 05.49.36.33.60